



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUBERT

AVIS PUBLIC

ACCÈS PUBLIC AU BUREAU MUNICIPAL

À TOUS LES VISITEURS ET CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUBERT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Gilles Piché, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Aubert :

Dans le but de minimiser les risques de propagation du coronavirus pouvant découler de votre contact avec les employés de la municipalité, nous demandons à toute personne qui :

A) Présente un ou des symptômes suivants de s'abstenir d'entrer à l'intérieur du bureau municipal :

- Fièvre
- Toux
- Difficultés respiratoires
- Éternuements / Congestion nasales
- Symptômes de pneumonie aux deux poumons
- Bronchites

B) Désire entrer à l'intérieur du bureau municipal :

Doit obligatoirement porter un masque de façon à couvrir le bas de son visage (bouche et nez)

DONNÉ À SAINT-AUBERT, LE 8 SEPTEMBRE 2020.


GILLES PICHÉ, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER